



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ALIMENTATION COUCHE-TARD AUGMENTE SON OFFRE POUR  
CASEY'S GENERAL STORES À 38,50 \$ PAR ACTION**

**Assure un financement pouvant atteindre 1,5 milliard \$**

**ATD.A, ATD.B / TSX**

**Laval (Québec), le 1<sup>er</sup> septembre 2010** – Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») annonce aujourd'hui qu'elle a augmenté son offre publique à 38,50 \$ l'action payable au comptant afin d'acquérir, par l'entremise d'une filiale détenue en propriété exclusive, toutes les actions ordinaires en circulation de Casey's General Stores, Inc. (« Casey's ») (NASDAQ: CASY). La valeur de la transaction révisée est de 2,0 \$ milliards sur une base diluée, incluant la dette nette de Casey's d'environ 528 \$ millions.

L'offre bonifiée au comptant de Couche-Tard de 38,50 \$ par action de Casey's est 0,50 \$ par action supérieure au prix auquel la majorité des actions alors en circulation de Casey's ont été déposés dans la récente offre publique de rachat de Casey's. Elle représente une prime de 32 % au prix de clôture moyen de l'action de Casey's sur une période de un an au 8 avril 2010 (soit la dernière journée de bourse avant l'annonce publique de l'offre de Couche-Tard), une prime de 26 % sur le cours de clôture moyen de l'action de Casey's sur une période de 90 jours au 8 avril 2010 et une prime de 22 % sur le cours de clôture de l'action ordinaire de Casey's de 31,59 \$ au 8 avril 2010. L'offre bonifiée de Couche-Tard représente également une prime de 17 % sur le plus haut prix de clôture de l'action de Casey's jamais atteint incluant les dernières 52 semaines avant le 8 avril 2010.

Alain Bouchard, président et chef de la direction de Couche-Tard a déclaré : « En augmentant notre offre, nous avons tenu compte du point de vue des actionnaires de Casey's et nous souhaitons conclure une opération qui s'avérera stratégiquement attrayante pour les deux entreprises. Dans le cadre de l'offre publique de rachat de Casey's, les actionnaires de Casey's ont exprimé clairement leurs opinions sur la valeur de celle-ci. Le fait que la majorité des actions de Casey's alors en circulation aient été déposées à 38,00 \$ l'action démontre l'attrait de notre offre bonifiée visant l'acquisition de 100 % des actions en circulation de Casey's pour 38,50 \$ l'action payable au comptant. Nous pensons que le prix révisé de notre offre est la solution stratégique la plus attrayante pour les actionnaires de Casey's, et génère une valeur en espèces immédiate supérieure à ce que Casey's pourrait générer en demeurant une société indépendante. Nous demeurons prêts à conclure rapidement une transaction avec Casey's, nous le souhaitons et nous sommes en mesure d'y arriver. Nous pressons également le conseil d'administration de Casey's d'entreprendre immédiatement des pourparlers avec Couche-Tard afin de maximiser la valeur pour les actionnaires de Casey's et pour que cette fusion se réalise. »

## Mise en place d'un financement d'acquisition

Couche-Tard a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une entente de crédit auprès d'un consortium formé d'institutions canadiennes et internationales mené par La Banque de la Nouvelle-Écosse, HSBC Banque du Canada, Caisse de dépôt et placement du Québec et la succursale canadienne de la Rabobank Nederland, en vertu de laquelle ces institutions ont accepté de procurer un financement pouvant atteindre 1,5 milliard \$ dans le cadre d'une facilité de prêt à terme subordonné non garanti d'une échéance de quatre ans, sous réserve des modalités et conditions présentées dans l'entente de crédit. La facilité de prêt, ainsi que les facilités de crédit actuelles et l'encaisse de Couche-Tard, seront utilisées aux fins de financement de son offre publique d'achat en vue d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de Casey's.

Le taux d'intérêt initial sur la nouvelle facilité de prêt de Couche-Tard devrait être équivalent au taux LIBOR + 300 points de base ou au taux de référence US + 175 points de base, selon le cas, le prêt étant payable d'avance à tout moment, sans pénalité. De plus, un défaut de paiement en vertu des dispositions entourant les billets de premier rang de Casey's émis dans le cadre du plan de refinancement par emprunt de Casey's, incluant un défaut de paiement de la pénalité, ne constituera pas un manquement en vertu des dispositions incluses dans cette nouvelle facilité de Couche-Tard.

« Tel que nous l'avons indiqué depuis le début, Couche-Tard est en mesure de faire une telle offre grâce à une situation financière solide. Cette nouvelle entente de financement souligne notre volonté de mener à bien cette transaction et démontre notre engagement afin de réaliser ce regroupement avec Casey's. En outre, contrairement à ce qui a été affirmé par Casey's, nous avons obtenu un financement à des conditions nettement plus favorables que celles entourant les billets émis par Casey's aux fins de financement de son plan de recapitalisation par emprunt, ceci en dépit d'un niveau de financement par emprunt plus élevé pour Couche-Tard et d'un effet de levier plus élevé qu'entraînerait un regroupement de Couche-Tard et de Casey's sur une base pro forma. Le financement de Couche-tard n'implique d'aucune manière le paiement d'une pénalité, au détriment des actionnaires. Tel que nous l'avons précédemment indiqué, l'option empoisonnée que comporte le placement privé de billets conclu par Casey's, si exécutoire, fait de l'acquisition de Casey's une opération plus onéreuse d'environ 110 millions \$ pour acquérir Casey's (basé sur le taux des bons du trésor actuel), lequel équivaut à environ 2,88 \$ l'action (suivant la mise en place du programme de recapitalisation de Casey's) et, de ce fait, diminue la valeur que pourraient obtenir les actionnaires de Casey's) » a conclu M. Bouchard.

Les documents de l'offre, incluant l'offre publique d'achat et la lettre d'accompagnement ainsi que les documents finaux de sollicitation de procurations en relation avec la sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's, ont été déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC »). Les actionnaires de Casey's peuvent obtenir un exemplaire des documents de l'offre publique d'achat et de sollicitation de procurations finale sur le site [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Pour obtenir une copie gratuite des documents, il suffit de communiquer avec Innisfree M&A Incorporated en composant le numéro sans frais 1-877-717-3930.

Crédit Suisse Securities (USA) LLC agit à titre de conseiller financier et courtier-gestionnaire pour l'offre de Couche-Tard. UBS Investment Bank agit également à titre de conseillers financiers pour Couche-Tard. Dewey & LeBoeuf LLP, Nyemaster, Goode, West, Hansell & O'Brien, P.C. et Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. agissent à titre de

conseillers juridiques. Innisfree M&A Incorporated agit à titre d'agent de renseignements pour l'offre de Couche-Tard et conseiller de sollicitation de procuration de votes en lien avec la sollicitation de procurations de Couche-Tard pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's.

### **À propos de Couche-Tard**

Alimentation Couche-Tard inc. est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. En Amérique du Nord, Couche-Tard est la plus importante compagnie en tant que chaîne de magasins d'accommodation (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins corporatifs. Couche-Tard a un réseau qui compte 5 869 magasins, dont 4 141 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans 11 grands marchés géographiques, dont huit aux États-Unis, couvrant 42 états et le district de Columbia, et trois au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 53 000 personnes oeuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard. Pour plus d'information, prière de visiter le site internet de Couche-Tard à [www.couche-tard.com/corporatif](http://www.couche-tard.com/corporatif).

### **Déclarations prospectives**

Les déclarations contenues dans cette communication, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons la possibilité que Couche-Tard ne complète pas l'offre d'achat comme prévu; la capacité de Couche-Tard d'établir une synergie et de créer la valeur escomptée de la transaction proposée; la capacité de Couche-Tard d'intégrer rapidement et efficacement les activités de Casey's; les tendances et projections prévues à l'égard de certains produits, services, segments d'affaires, revenus et dépenses; la disponibilité de suffisamment de liquidités et de capitaux, les attentes de Couche-Tard à l'égard de sa situation financière et ses liquidités ainsi que les mouvements de trésorerie et bénéfices futurs; les dépenses en immobilisation prévues; le succès de la stratégie de croissance ainsi que la croissance et l'expansion escomptée des activités de Couche-Tard; les intentions, opinions et attentes actuelles de Couche-Tard à l'égard surtout du rendement futur; les attentes liées à la croissance des ventes, des marges brutes, des dépenses en immobilisations et du taux d'imposition effectif; les attentes liées à la conclusion de diverses procédures judiciaires; la saisonnalité et les catastrophes naturelles; et d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans cette communication est basée sur l'information disponible en date de sa publication.

## Information importante additionnelle

Cette communication ne constitue pas une offre d'achat ou une sollicitation de vendre des actions. L'offre publique d'achat (« l'Offre Publique d'Achat ») est faite en vertu d'une déclaration d'offre publique d'achat sur annexe TO (incluant l'offre d'achat, la lettre d'accompagnement et autres documents relatifs à l'offre publique d'achat) qui ont été déposés le 2 juin 2010 auprès de la SEC par Couche-Tard et ACT Acquisition Sub, Inc. (« ACT Acquisition Sub »). **Ces documents, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, contiennent de l'information importante incluant les modalités et conditions de l'Offre Publique d'Achat qui doivent être lus attentivement avant que toutes décisions soient prises quant à l'Offre Publique d'Achat.** Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's pourront obtenir des copies gratuitement et autres documents déposés par Couche-Tard auprès de la SEC par l'entremise du site internet de la SEC à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov> ou en faisant la demande auprès du Secrétaire corporatif de Alimentation Couche-Tard Inc. au 4204 boul. Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3. Des copies peuvent être également obtenues gratuitement auprès de Innisfree M&A Incorporated au 1-877-717-3930.

Couche-Tard et ACT Acquisition Sub ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations finale sous *Schedule 14A* auprès de la SEC le 19 août 2010 en relation avec la sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's. La circulaire de sollicitation de procurations finale a été postée aux actionnaires de Casey's le ou vers le 19 août 2010. **Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's sont sommés de lire attentivement et en totalité la circulaire de sollicitation de procurations finale et autres documents déposés auprès de la SEC dès qu'ils seront disponibles car ils contiendront de l'information importante.** Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's pourront obtenir des copies gratuitement et autres documents déposés par Couche-Tard auprès de la SEC par l'entremise du site internet de la SEC à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov> ou en faisant la demande auprès du Secrétaire corporatif de Alimentation Couche-Tard Inc. au 4204 boul. Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3. Des copies peuvent être également obtenues gratuitement auprès de Innisfree M&A Incorporated, l'agent de renseignements de Couche-Tard, au (877) 717-3930. Des copies de la circulaire de sollicitation de procurations définitive et tout autres documents de sollicitation de procurations de Couche-Tard et de ACT Acquisition Sub peuvent être obtenues par l'entremise du site Internet maintenu à cet effet au <http://www.ReadOurMaterials.com/Couche-Tard>.

## Information concernant les participants

Couche-Tard et ACT Acquisition Sub, sa filiale en propriété exclusive indirecte, et certains de leurs administrateurs et haut dirigeants respectifs ainsi que les candidats proposés par Couche-Tard pour élection au conseil d'administration de Casey's à l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's pourraient être des participants présumés à la transaction proposée en vertu des règles de la SEC. En date du présent communiqué de presse, Couche-Tard est le propriétaire réel de 362 actions ordinaires de Casey's (incluant 100 actions ordinaires de Casey's détenues par ACT Acquisition Sub). Les détenteurs d'actions peuvent obtenir de l'information sur les noms, associations et intérêts des administrateurs et haut dirigeants de Couche-Tard dans son rapport annuel (Form 40-F) pour son exercice terminé le 25 avril 2010, lequel a été déposé auprès de la SEC le 19 juillet 2010, et sa circulaire de sollicitation de procurations de votes pour son assemblée générale annuelle des actionnaires 2010, laquelle a été déposée auprès de la SEC sous un Form 6-K le 19 juillet 2010. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement tel qu'indiqué ci-dessus. De l'information

supplémentaire relativement aux intérêts de ces participants dans la circulaire de sollicitation de procurations de votes et une description de leur intérêts directs et indirects, par l'entremise de détention d'actions ou autrement, est inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations finale déposée auprès de la SEC le 19 août 2010.

# # #

**Contacts:**

Raymond Paré  
Vice-président et chef de la direction financière  
Tél: (450) 662-6632 poste 4607  
relations.investisseurs@couche-tard.com

Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher  
Matthew Sherman / Eric Brielmann / Eric Bonach  
Tél: (212) 355-4449

Innisfree M&A Incorporated  
Alan Miller / Jennifer Shotwell / Scott Winter  
Tél: (212) 750-5833